



**14 novembre 2012**

## **Suite au rapport Gallois et aux annonces gouvernementales : Réaction de Louis BESNIER, Président la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne**

Le gouvernement a su valoriser la marge de manœuvre proposée par le rapport de Louis Gallois pour proposer « le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ».

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne soutien notamment l'établissement d'un crédit d'impôt accessible à toutes les entreprises. Toutefois, cette mesure ne compensera pas les conséquences de la hausse de la TVA pour les entreprises du bâtiment et de la restauration. La CMA 31 regrette l'abandon de la réforme de la taxation du travail préconisée par le rapport Gallois, taxation qui pèse particulièrement sur les entreprises artisanales dont l'activité est basée sur la main-d'œuvre.

Elle salue également la programmation sur la durée du mandat présidentiel : elle donne aux entreprises la stabilité juridique et fiscale indispensable.

Pour autant, et pour faire face au ralentissement économique qui touche déjà fortement les entreprises artisanales, il reste à organiser **la traçabilité des autres mesures vers les entreprises artisanales**, ce qui n'est pas encore le cas en matière de financement, d'innovation, d'exportation et de sous-traitance industrielle. Les entreprises artisanales sont régulièrement écartées des dispositifs, qui ne prennent pas en compte le modèle économique de la petite entreprise. Elles représentent un potentiel de futures ETI dont l'importance est soulignée par le gouvernement.

Pour maintenir leurs savoir-faire et permettre leur développement, il est primordial que les entreprises artisanales soient entendus afin que le pacte voulu par le gouvernement, concerne toutes entreprises dont celles du secteur de l'artisanat et soit basé sur une adhésion de tous.

- 76 % des entreprises de sous-traitance industrielle sont des entreprises artisanales (recensement 2011) ;
- 30 % des exportateurs français sont des entreprises artisanales (étude ISM 2012 pour l'APCMA) ;
- 1.069.000 entreprises artisanales au 1<sup>er</sup> janvier 2012.